

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

73/10

DATE DE CONVOCATION
7 décembre 2010

DATE D’AFFICHAGE

20 décembre 2010

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 27

**OBJET : PROJET DE
CAHIER D’ACTEUR
COMMUN AUX DEUX
DEBATS PUBLICS « ARC
EXPRESS » ET « PROJET
DE TRANSPORT PUBLIC
DU GRAND PARIS »**

L’an deux mil dix

Le 13 décembre à 20 heures 45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M.TANGUY, Maire.

Etaient présents : M. TANGUY, Maire. Mme IZQUIERDO, M. LANDRE, Mme MARCHAL, M. BOURGES, Mme LELOUP, M. RETEAU, Adjoint. Mlle ECHELARD, Mme CESARD-FARAIN, M. SAHUN, Mlle MARCHAL, M. JAMBON, M. REGUER, Mme GROSEIL, Mme BARDIN, Mme BENARD, Mme PIVIN, formant la majorité en exercice.

M. PARIS, Mme BEYSSAT, M. MINE, Mme JUANA.

Absents ayant donné pouvoir : Mme COLIN à M.LANDRE, M. WUNDERLE à M. JAMBON, M. MURHULA à Mme BENARD, M. BAKU MADUDA à M. TANGUY, M. PICHEREAU à M. PARIS, Mme PEGUY à Mme JUANA.

Mme PIVIN a été élue Secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le plan de mobilisation pour les transports approuvé par le Conseil Régional d’Ile de France,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu la publication du 3 septembre 2010 du dossier du maître d’ouvrage Société du Grand Paris relatif au projet de Transport Public du Grand Paris,

Vu la publication du 17 novembre 2010 du rapport public thématique sur les transports ferroviaires régionaux en Ile de France par la Cour des Comptes,

Vu l’avis du bureau communautaire du 26 novembre 2010,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le texte annexé à la présente délibération, en qualité d’avis de la Communauté d’Agglomération du Val d’Orge relatif aux débats publics sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris et le projet Arc Express,

PRECISE que le Maire est autorisé à transmettre cette délibération au Président de la Communauté d’Agglomération du Val d’Orge, au Président de la commission particulière du débat public Réseau de transport public du Grand Paris ainsi qu’au Président du Syndicat des Transports d’Ile de France STIF pour ce qui concerne le projet Arc Express.

PRECISE que le Président de la Communauté du Val d’Orge est autorisé à transmettre cet avis au Président de la commission particulière du débat public Arc Express.

Ainsi délibéré.



Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,
Sylvain TANGUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

72/10

DATE DE CONVOCATION
7 décembre 2010

DATE D’AFFICHAGE
20 décembre 2010

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 27

OBJET :
**MOTION RELATIVE A LA
REQUALIFICATION DE LA
BASE AERIENNE 217**

L’an deux mil dix

Le 13 décembre à 20 heures 45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M.TANGUY, Maire.

Etaient présents : M. TANGUY, Maire. Mme IZQUIERDO, M. LANDRE, Mme MARCHAL, M. BOURGES, Mme LELOUP, M. RETEAU, Adjoint. Mlle ECHELARD, Mme CESARD-FARAIN, M. SAHUN, Mlle MARCHAL, M. JAMBON, M. REGUER, Mme GROSEIL, Mme BARDIN, Mme BENARD, Mme PIVIN, formant la majorité en exercice.

M. PARIS, Mme BEYSSAT, M. MINE, Mme JUANA.

Absents ayant donné pouvoir : Mme COLIN à M.LANDRE, M. WUNDERLE à M. JAMBON, M. MURHULA à Mme BENARD, M. BAKU MADUDA à M. TANGUY, M. PICHEREAU à M. PARIS, Mme PEGUY à Mme JUANA.

Mme PIVIN a été élue Secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales

Vu la décision de fermeture de la base aérienne 217 de Brétigny-sur-Orge dans le cadre du Plan de modernisation de la Défense, annoncée par le gouvernement le 24 juillet 2008,

Vu les démarches engagées par Monsieur le Préfet de l’Essonne au titre de l’élaboration du Contrat de Redynamisation du Site de la Défense de la Base 217,

Considérant que la fermeture de la base aérienne programmée en 2012 entrainera à terme la suppression d’environ 2000 emplois militaires et civils, alors que l’Agglomération du Val d’Orge dispose aujourd’hui du taux d’emploi le plus faible de notre département,

Considérant que ce site d’une superficie totale de 750 ha, situé à 25 kilomètres de la capitale représente un enjeu majeur et offre des potentialités tout à fait uniques à l’échelle régionale voire nationale, pour la réalisation d’un projet d’envergure,

Considérant que la reconversion du site doit privilégier l’émergence d’un projet structurant et ambitieux conjuguant à la fois le développement d’activités économiques respectueuses de l’environnement et la création d’emplois diversifiés sur place, en nombre au moins équivalent aux suppressions de postes générées par la fermeture de la base,

Considérant que la réflexion engagée concernant la requalification de la base doit nécessairement intégrer le projet de la halte ferroviaire, situé à proximité immédiate,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés,

RAPPELLE que la reconversion du site doit nécessairement privilégier l'intérêt général dans le cadre d'une réflexion globale sur l'aménagement du site dans son ensemble, afin de favoriser la création d'un projet structurant d'envergure,

REAFFIRME sa volonté d'éviter le morcellement de ce territoire à travers la réalisation de projets divers sans véritable cohérence,

SOULIGNE que le développement d'activités économiques dans des secteurs préservant l'environnement et la création de nombreux emplois diversifiés constitue des priorités pour la requalification du site,

CONFIRME son intérêt pour la création d'un véritable pôle de recherche constitué autour de l'INRA sur ce territoire et affirme sa volonté que celui-ci s'accompagne de la création d'infrastructures significatives, de laboratoires et de la présence de chercheurs sur le site,

CONSIDERE que l'aliénation de près de 300 ha à 30 kms de Paris, soit 40 % de la superficie totale de la base, au profit de l'INRA pour la réalisation du projet « Physiopole » doit être nécessairement accompagnée d'un projet de développement prévoyant une création significative d'emplois,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de l'Essonne que le Contrat de redynamisation du site de Défense, actuellement en cours d'élaboration, prenne en compte les différentes exigences formulées par les élus de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge au titre de la présente motion.

Ainsi délibéré.



Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,
Sylvain TANGUY